

L'entrepreneuriat est-il un vecteur d'égalité des chances ?

Octobre 2024

Sommaire

L'entrepreneuriat est-il vecteur d'égalité des chances ?

Introduction

..... 4

1. Un paysage entrepreneurial qui s'est fortement démocratisé ces 10 dernières années

..... 6

1.1 Croissance de la création d'entreprise et modification de la structure entrepreneuriale française

..... 6

1.2 Des profils de créateurs d'entreprise qui se sont profondément diversifiés

..... 8

2. Les facteurs de cette démocratisation : des politiques publiques incitatives et des évolutions sociétales

..... 10

2.1 Des politiques publiques qui encouragent la création d'entreprise par tous, depuis les années 80

..... 10

2.2 Des évolutions sociétales qui ont renforcé l'envie d'entreprendre

..... 11

3. Les effets de ces dynamiques entrepreneuriales, sur les entrepreneurs eux-mêmes et sur la société : quelques éléments de réflexion

..... 13

Crédits photographiques : tous droits réservés



Avant-propos

Figure emblématique du microcrédit en France, Maria Nowak a toujours cru en la capacité de chacune et chacun à entreprendre et à réussir malgré les obstacles. Son travail a permis à des centaines de milliers de personnes, souvent exclues du système, d'accéder aux ressources nécessaires pour transformer leurs idées en initiatives puis en réalités économiques. Né de la volonté de prolonger son engagement, l'Institut qui porte son nom se donne pour mission d'approfondir et faire fructifier sa vision pour une société plus inclusive.

À cette fin, l'Institut Maria Nowak ambitionne de devenir un centre d'expertise de référence sur l'entrepreneuriat populaire, le microcrédit et le droit à l'initiative économique, ainsi que sur leurs impacts sociaux, économiques, écologiques et territoriaux. Il se veut également le lieu d'un débat éclairé sur ces sujets, au regard des valeurs d'équité, de solidarité et de responsabilité que Maria Nowak portait au plus haut point.

En soutenant la recherche, en diffusant les meilleures pratiques et en analysant les défis et opportunités liés à la microfinance et l'entrepreneuriat populaire, l'Institut vise à améliorer ce qui existe tout en suscitant des innovations en matière de financement ou d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise par les publics les plus fragiles. À travers ses publications, l'Institut entend par ailleurs accroître la visibilité du travail indépendant et inspirer les politiques publiques en mettant en évidence le rôle du microcrédit et de l'entrepreneuriat comme moteurs de transformation sociale et écologique.

Ce premier document d'étude, consacré à la question «L'entrepreneuriat est-il vecteur d'égalité des chances?», s'inscrit pleinement dans cet esprit.

Fidèle au message de Maria Nowak et largement ouvert à la libre réflexion, attaché à l'exigence méthodologique de la démarche scientifique et résolument orienté sur l'action concrète, l'Institut place le respect des personnes au cœur de son projet : merci par avance à celles et ceux qui, se retrouvant dans ce projet, le soutiendront et le feront vivre par leur apport intellectuel ou financier, et contribueront ainsi à valoriser le rôle de l'entrepreneuriat comme levier d'insertion sociale, de développement économique inclusif et durable, et d'épanouissement individuel.

Frédéric LAVENIR,
président de l'institut Maria Nowak



Assumer la présidence du comité scientifique de l'Institut en hommage à Maria Nowak est un grand honneur. Ayant eu la chance de connaître Maria Nowak et de coopérer avec elle pour le développement de l'Adie et de l'entrepreneuriat social, je suis profondément inspiré par son engagement indéfectible pour l'inclusion et sa foi en la capacité de chacun à entreprendre. Son travail a ouvert la voie à une vision de l'entrepreneuriat comme un levier de transformation sociale, une vision plus pertinente que jamais.

Dans un contexte où l'entrepreneuriat connaît une dynamique nouvelle, attirant une diversité croissante d'individus – jeunes, femmes, personnes handicapées – cette évolution offre des opportunités significatives pour ceux qui souhaitent créer leur propre emploi, en particulier dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Ces transformations marquent un tournant important, rendant l'entrepreneuriat plus accessible et inclusif.

Le rôle du comité scientifique de l'Institut est donc d'analyser cette réalité en profondeur. Nous nous concentrons sur des axes de recherche essentiels qui visent à comprendre l'impact de cette transformation, tant sur les entrepreneurs que sur la société.

Il s'agit d'étudier des dimensions telles que l'inclusion sociale, les niveaux de revenus, l'épanouissement personnel, mais aussi les répercussions sur le monde du travail et la cohésion sociale au sein des territoires. Cette approche globale reflète la nécessité de saisir toutes les facettes du phénomène pour en tirer des enseignements applicables au plus grand nombre.

Notre démarche est profondément ancrée dans l'héritage de Maria Nowak. Son combat pour promouvoir l'initiative économique auprès des plus démunis nous incite à remettre en question les idées reçues et à adopter une approche rigoureuse, fondée sur des faits avérés. C'est ainsi que nous espérons non seulement éclairer les politiques publiques, mais aussi contribuer à la construction d'un entrepreneuriat véritablement inclusif.

Pour mener à bien cette mission, nous nous entourons d'une communauté scientifique diversifiée, composée à la fois de professeurs universitaires, des académiques de haut niveau et de praticiens expérimentés. Cette pluralité d'expertises est essentielle pour créer un pont entre la théorie et la pratique, et pour garantir que nos recherches restent connectées aux réalités du terrain.

Enfin, notre travail ne s'arrête pas à la production de savoir. Nous nous engageons à diffuser largement les résultats de nos recherches pour sensibiliser le public, et plus particulièrement les jeunes et les étudiants, aux enjeux de l'entrepreneuriat populaire. Nous espérons ainsi transformer l'héritage de Maria Nowak en actions concrètes qui contribueront à bâtir une société plus inclusive.

Thierry SIBIEUDE,
président du comité scientifique
de l'institut Maria Nowak



Maria NOWAK

Maria Nowak, née le 27 mars 1935 à Lviv et décédée le 21 décembre 2022 à Paris, est une pionnière du microcrédit en France et en Europe. Diplômée de Sciences Po Paris et de la London School of Economics, elle a travaillé dans le développement des pays du Sud à l'Agence Française de Développement, au BDPA et à la SATEC.

Inspirée par Muhammad Yunus, elle a appliqué le modèle de la Grameen Bank en Afrique de l'Ouest dans les années 80. En 1989, elle fonde l'Adie en France, qu'elle a présidé jusqu'en 2011, avant de diriger l'Adie International contribuant ainsi à créer microStart en Belgique, Taysir en Tunisie et AFI en Grèce. En 1996, elle fonde le Centre de la Microfinance et en 2003, le Réseau Européen de la Microfinance.

Conseillère spéciale au Cabinet du Ministre de l'Économie de 2001 à 2003, elle a écrit plusieurs ouvrages et a été honorée par de nombreux prix, étant élevée au rang de Grand Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre du Mérite.



*Aujourd'hui nous
avons pour objectif de
développer en France
l'entrepreneuriat
populaire, c'est-à-dire
de permettre à tous ceux
qui ont la capacité et la
volonté de créer leur
emploi, de le faire.*

Maria Nowak



Introduction

La création d'entreprise en France a connu une croissance importante au cours de la dernière décennie, marquée par des records année après année. Entre 2012 et 2022, plus de 8 millions d'entreprises ont vu le jour, avec une accélération particulièrement notable à partir de 2016, atteignant un taux de croissance annuel moyen de 10%. Même en 2020, malgré la pandémie, le nombre de créations a continué de croître, entraînant un « accroissement naturel » du stock d'entreprises, avec un solde net d'environ 250 000 créations par an en moyenne.

Cette évolution quantitative s'est doublée d'une modification de la structure des entreprises créées ainsi que des profils des créateurs d'entreprise.

Au début des années 2010, d'après l'Insee, le profil type de l'entrepreneur en France était relativement homogène; majoritairement des hommes (environ 70%¹), âgés d'un peu plus de 38 ans² et relativement diplômés (43% ont un BAC+2 ou plus)³. Ils provenaient principalement des classes moyennes et supérieures, et possédaient une solide expérience professionnelle. Les secteurs les plus représentés étaient ceux du commerce, de l'industrie, et des services aux entreprises, des domaines traditionnels nécessitant des investissements initiaux souvent importants ou des compétences spécifiques.

Ce profil s'est considérablement diversifié au cours de la dernière décennie. De plus en plus de femmes se lancent dans l'entrepreneuriat, leur part passant de 28% en 2010⁴ à 43,7% en 2022⁵ dans la population globale des créateurs d'entreprise. Les jeunes sont également de plus en plus présents et on observe aussi une augmentation du nombre de personnes moins diplômées, voire sans diplôme, ainsi qu'un nombre croissant d'entrepreneurs issus de milieux modestes, des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette évolution reflète une meilleure répartition géographique de l'activité économique, avec un taux de création d'entreprises en hausse dans ces zones.

1 : Insee, 2017, Les créations et créateurs d'entreprises en 2010 : situation initiale, situation en 2013 et en 2015.

2 : Insee, 2010, En 2010, hausse des créations d'auto-entreprises mais aussi de sociétés.

3 : Insee, 2017, Les créations et créateurs d'entreprises en 2010 : situation initiale, situation en 2013 et en 2015.

4 : Insee, 2016, Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010.

5 : Urssaf, 2024, Place des femmes dans l'entrepreneuriat : l'Urssaf dévoile ses statistiques.



Ces changements témoignent d'une réelle démocratisation de l'entrepreneuriat en France qui est devenu une voie accessible à une population plus diverse.

Comment expliquer ces dynamiques entrepreneuriales ? Au regard des facteurs qui ont permis à des populations auparavant sous-représentées de se lancer dans l'entrepreneuriat, ce processus est-il aujourd'hui achevé ? Cette évolution témoigne-t-elle de ce qu'appelait Maria Nowak de ses vœux lorsqu'elle écrivait en 2009 :

« Aujourd'hui, nous avons pour objectif de développer en France l'entrepreneuriat populaire, c'est-à-dire de permettre à tous ceux qui ont la capacité et la volonté de créer leur emploi, de le faire. »

Par ailleurs, quels sont les effets de ces dynamiques sur les individus eux-mêmes (inclusion, intégration, niveau de revenus, épanouissement...), sur le monde du travail et les relations professionnelles (aspirations professionnelles, cumul d'activités, relations sociales, cadre collectif versus cadre individuel du travail...) et sur la société dans son ensemble (système social, innovation, développement économique et territorial...)?

Toutes ces questions seront au cœur des travaux d'étude et de recherche de l'Institut Maria Nowak.

Le présent document vise à décrire ces évolutions ainsi que les facteurs de cette démocratisation, qui sont de deux ordres : tout d'abord des politiques publiques plus favorables mais également, et peut-être surtout, une évolution des mentalités et du regard porté sur l'entrepreneuriat.

Plusieurs politiques et dispositifs publics ont en effet contribué à rendre l'entrepreneuriat plus accessible. L'un des plus significatifs a été la création du régime de la micro-entreprise en 2009, qui a bouleversé le paysage entrepreneurial français en simplifiant les démarches administratives et fiscales de la création et de la gestion d'entreprise et en offrant un cadre

accessible et peu coûteux pour démarrer une activité. Ainsi, en 2023, 63,5 % des entreprises créées en France étaient des micro-entreprises. Ce dispositif a été particulièrement bénéfique aux populations sous-représentées dans la création d'entreprise, tels que les chômeurs, les femmes, les jeunes et les travailleurs précaires, leur offrant une opportunité d'insertion économique et une réponse à une envie d'entreprendre croissante. L'évolution des mentalités a par ailleurs joué un rôle déterminant dans la démocratisation de l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, une majorité de personnes vivant en France quels que soient leur profil socio professionnel ou leur lieu d'habitation, perçoivent l'entrepreneuriat comme un choix de carrière attractif, une alternative, principale ou complémentaire, au salariat, permettant une plus grande liberté et répondant à une aspiration croissante d'autonomie et de métier « passion ». Cette évolution est renforcée par la visibilité croissante de l'entrepreneuriat, médiatiquement et autour de soi, avec de plus en plus de personnes ayant un entrepreneur dans leur entourage. La proximité avec ces modèles de réussite inspire et motive d'autres individus à se lancer, contribuant à rendre l'entrepreneuriat de plus en plus accessible et valorisé.

Ces constats, qui témoignent d'une démocratisation réelle mais non encore aboutie, présentent toutefois certaines limites, car reposant rarement sur des études approfondies. En outre, les impacts de ces dynamiques, à titre individuel comme collectif, ont également peu fait l'objet d'observations rigoureuses. **Quelques pistes de réflexion et d'analyses sont donc aujourd'hui sur la table et elles constitueront la base des travaux de l'Institut Maria Nowak. Il s'agira de documenter rigoureusement et scientifiquement les effets positifs attendus** (inclusion socio professionnelle renforcée, épanouissement personnel, inclusion financière et bancaire...) **ainsi que les critiques qui peuvent être formulées à l'encontre de l'entrepreneuriat** (défaut d'accompagnement et isolement, précarisation financière et faiblesse des droits, individualisation de la société et conséquence sur notre modèle social...), définissant ainsi les freins à lever et les leviers d'actions concrètes pour favoriser **un entrepreneuriat populaire tel que voulu par Maria Nowak.**

1. Un paysage entrepreneurial qui s'est fortement démocratisé ces 10 dernières années

1.1 Croissance de la création d'entreprise et modification de la structure entrepreneuriale française

Entre 2012 et 2022, plus de 8 millions d'entreprises ont vu le jour en France. La barre du million de créations est dépassée pour la première fois en 2021, soit un niveau presque deux fois plus élevé qu'en 2012, année où 538 000 nouvelles entreprises avaient été établies. En 2008, avant la mise en place du régime de la micro-entreprise, le nombre annuel de créations d'entreprises s'élevait à 330 000⁶.

Ces chiffres attestent d'une dynamique entrepreneuriale en hausse sur l'ensemble de la période (+7 % en moyenne par an de 2012 à 2022), qui connaît **un vrai décollage à partir de 2016** (+2 % en moyenne par an de 2012 à 2016 puis +10 % par an de 2016 à 2022). Même la pandémie de 2020, qui a durement frappé l'économie mondiale, n'a pas freiné cet élan puisque près de 850 000 entreprises ont été créées cette année-là, dépassant les 815 000 de 2019⁷.

Dès lors, un nouveau record de créations d'entreprises est atteint chaque année.

Cette **croissance quantitative** s'est accompagnée d'une **modification de la structure entrepreneuriale française**, du triple point de vue du type des entreprises créées, des secteurs d'activité retenus et des géographies d'implantation.

Le principal moteur de la création d'entreprise est ainsi devenu l'entreprise individuelle sous le **régime de la micro-entreprise**, instauré en 2009, qui constitue aujourd'hui 63 % des nouvelles créations, contre 53,4 % en 2012⁸. Après une légère baisse des créations entre 2012 et 2016 (-2 % par an en moyenne due notamment à des mesures administratives perçues comme plus contraignantes telle l'obligation d'inscription au Registre des Métiers pour les artisans par exemple), le régime a connu une forte ac-

célération à partir de 2016, avec une augmentation annuelle moyenne de 15 % jusqu'en 2022.

Dans une moindre mesure, les sociétés commerciales continuent de jouer un rôle important dans la dynamique entrepreneuriale française, avec une croissance annuelle moyenne de 5 % entre 2012 et 2016, accélérant ensuite à 7 % par an jusqu'en 2022. Leur nombre a ainsi augmenté en valeur absolue, en passant de 163 000 en 2012 à 293 000 en 2022, et s'est maintenu en valeur relative, en stabilisant la proportion de 3 entreprises créées sous un statut de société commerciale sur 10 entreprises créées tout statut confondu. Dans le détail, cette tendance a été marquée par une forte adoption du statut de Société par Actions Simplifiée (SAS), qui représente désormais 64 % des sociétés créées, contre seulement 19 % en 2012. En revanche, corrélativement, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) ont vu leur part se réduire, passant de 72 % à 26 % sur la même période⁹.

Les entreprises individuelles dites « classiques » (EURL, SASU par exemple, c'est-à-dire au régime réel) ont vu quant à elles leur part diminuer considérablement : elles représentaient environ 20 % des créations en 2012, et ne sont plus qu'aux alentours de 10 % aujourd'hui¹⁰. Ces évolutions démontrent le passage de formes traditionnelles d'entreprises individuelles vers le régime de la micro-entreprise, tout en soutenant l'émergence de nouveaux acteurs entrepreneuriaux français¹¹.

Par ailleurs, en termes de nombre d'emplois salariés, la dynamique de création d'entreprise est plus forte entre 2012 et 2022, avec une hausse de 85 % de l'emploi non salarié (en excluant les micro-entrepreneurs inactifs), contre +9,5 % d'emplois salariés¹².

6 : Insee, Démographie des entreprises et des établissements pour les années 2006 à 2021, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2023.

7 : Bpifrance, 2023, Focus - 10 ans de création d'entreprise en France - L'essentiel.

8 : *Ibid.*

9 : Bpifrance, 2023, Focus - 10 ans de création d'entreprise en France - L'essentiel. *Ibid.*

10 : *Ibid.*

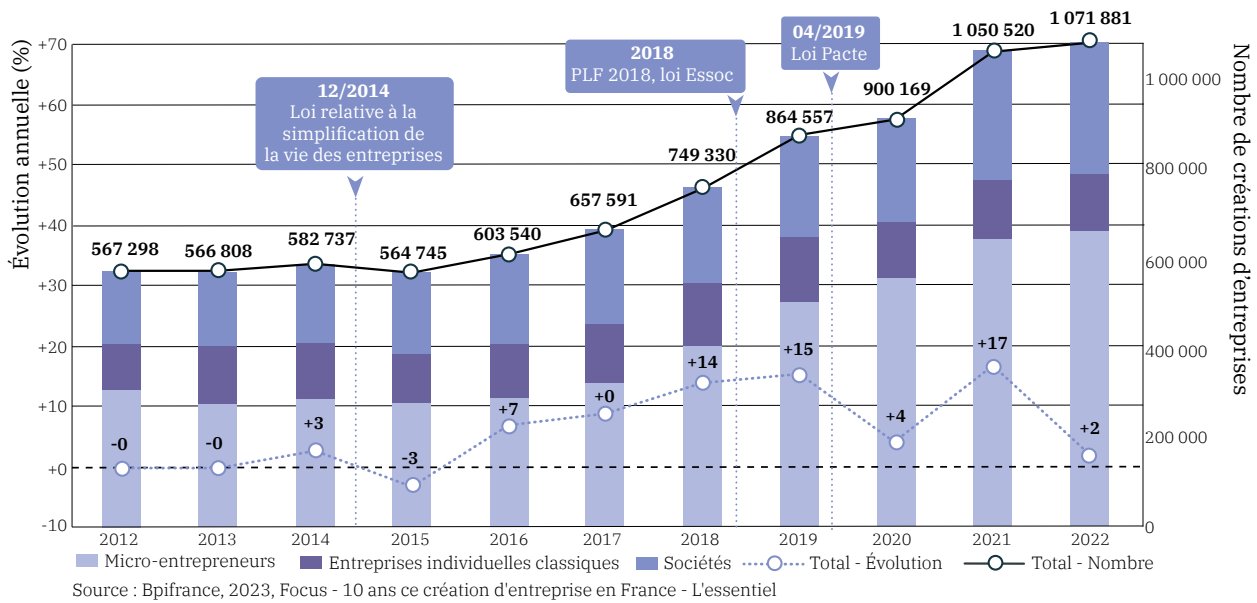
11 : *Ibid.*

12 : Insee, Juillet 2024, Emploi salarié et non salarié par secteur d'activité ; analyses d'André Letowski.

13 : *Ibid.*

14 : Insee, 2018, Tableaux de l'économie française.

La création d'entreprise par statut juridique en France, 2012-2022



Les différents statuts juridiques et affiliations

Il existe plusieurs formes juridiques, chacune adaptée à des besoins spécifiques en termes de taille, secteur d'activité, modes de financement, protection sociale, et revenus générés.

Les principales catégories sont :

- Entreprise Individuelle (EI), incluant la micro-entreprise
- Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)
- Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Entreprise Individuelle (EI) « Classique » et Micro-entreprise (ME) :

Il n'y a pas de différence au niveau de la forme juridique entre l'EI et la ME, dans les deux cas il s'agit d'une **entreprise individuelle**.

L'entreprise individuelle se caractérise par le fait que son dirigeant et elle ne forment qu'une seule et même personne.

Au-delà de la question du **statut de leur entreprise**, les entrepreneurs se déterminent en fonction de **leur affiliation à un régime de protection sociale** : en effet, selon les statuts et les choix individuels, l'entrepreneur est un travailleur non salarié (très grande majorité) ou assimilé salarié (exemple, certains dirigeants d'entreprise, notamment en SASU).

Méthodologie

Les statistiques publiques, notamment celles de l'Insee, utilisent plusieurs approches et indicateurs dans les champs économiques et de la création d'entreprise, qui ne se recoupent que partiellement. À côté des critères liés aux statuts juridiques, l'Insee se base dans certaines publications sur des critères de taille d'entreprises, selon 4 catégories :

- Une micro-entreprise a un effectif inférieur à 10 personnes et un chiffre d'affaires ou un bilan annuel total inférieur à 2 millions d'euros.
- Une PME possède un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre annuel inférieur à 50 millions d'euros ou bilan inférieur à 43 millions d'euros.

• Une ETI, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.

• Une grande entreprise est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes¹⁴.

Cette approche mélangeant micro-entreprises selon des critères de taille et micro-entreprises d'après le régime retenu, il a été décidé de ne pas la retenir et de choisir l'approche « statuts juridiques » pour analyser l'évolution de la création d'entreprise.

Le paysage entrepreneurial français, tous statuts confondus, a également évolué sur le plan sectoriel. En 2012, les secteurs traditionnels tels que le commerce et l'industrie dominaient les créations d'entreprises. Aujourd'hui, ces parts ont diminué au profit du secteur des services dont la montée en puissance reflète une numérisation croissante de l'économie accompagnée d'une évolution des besoins du marché et d'une demande accrue pour des modèles économiques rapides, flexibles et abordables. Par ailleurs, le secteur des technologies de l'information a connu une expansion rapide, avec de nombreuses startups innovantes émergentes dans des domaines tels que la fintech, l'intelligence artificielle, et les plateformes numériques. Les secteurs liés à

l'économie verte et à la transition écologique ont également pris de l'importance, illustrant un changement d'orientation vers des activités plus durables et/ou technologiques.

D'un point de vue géographique enfin, si l'Île-de-France reste le principal territoire de la création d'entreprise, avec une croissance moyenne de +8 % par an entre 2012 et 2022, chaque région connaît une croissance entrepreneuriale positive et plus élevée que sur la décennie précédente : en dehors de l'Île-de-France, le rythme de création est également soutenu (+6 % en moyenne), avec les Pays de la Loire qui se distinguent (+7 %), tandis que la Martinique et Mayotte dominent en Outre-mer¹⁵.

1.2 Des profils de créateurs d'entreprise qui se sont profondément diversifiés

En parallèle de ces évolutions liées aux entreprises, le profil des entrepreneurs a considérablement changé, avec une féminisation croissante, un rajeunissement notable, ainsi qu'avec l'émergence de profils moins qualifiés et disposant de ressources financières plus limitées au moment de la création.

Durant la dernière décennie, la présence des femmes dans l'entrepreneuriat a ainsi considérablement augmenté. Alors qu'elles ne représentaient que 28 % des créateurs en 2010¹⁶, cette proportion est montée à 44 % en 2022¹⁷. Cette féminisation est particulièrement visible dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, et des services, où de nombreuses femmes ont trouvé dans l'entrepreneuriat une opportunité d'autonomie et d'indépendance financière. Cette féminisation est particulièrement présente chez les micro-entrepreneurs où près de 44 % sont des femmes, contre 30 % de femmes pour les entreprises individuelles dites « classiques » et 25 % en société. Ces deux derniers chiffres, progressent peu, voire diminuent, puisqu'en 2014, 38 % des entreprises individuelles et 22 % seulement des sociétés

ont été créées par des femmes¹⁸. Les femmes choisissent très largement le régime de la micro-entreprise quand elles se lancent puisque plus de 80 % des créatrices d'entreprise se lancent aujourd'hui sous ce régime¹⁹.

Cette féminisation s'accompagne d'un rajeunissement des entrepreneurs avec, en 2022, six créateurs d'entreprise sur dix qui ont moins de 40 ans. Les micro-entrepreneurs sont sensiblement plus jeunes que les créateurs d'entreprise individuelle « classique » ou de société : 38 % des micro-entrepreneurs ont moins de 30 ans, contre respectivement 32 % et 14 % pour les autres types d'entreprise²⁰.

Concernant le statut socio-professionnel lors de la création, 33 % des créateurs d'entreprise étaient au chômage ou sans activité en 2022 (47 % pour les micro-entrepreneurs)²¹.

On observe aussi une présence croissante de profils moins diplômés ainsi que moins expérimentés dans le secteur d'activité choisi pour créer leur entreprise. En 2022, 11 % des créateurs d'entreprise n'avaient aucun diplôme certifiant, 15 % détenaient un CAP ou BEP, et

15 : Bpifrance, 2023, Focus - 10 ans de création d'entreprise en France - L'essentiel.

16 : Insee, 2016, Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010.

17 : Urssaf, 2024, Place des femmes dans l'entrepreneuriat : l'Urssaf dévoile ses statistiques.

18 : Insee, 2018, Enquêtes Sine et Les créations et créateurs d'entreprises en 2014 : situation initiale, situation en 2017 et en 2019, Enquête SINE - Insee Résultats.

19 : Urssaf, 2024, Place des femmes dans l'entrepreneuriat : l'Urssaf dévoile ses statistiques.

20 : Insee, 2024, Enquête Sine 2022.

21 : Insee, 2022, Enquête Sine.

22 : *Ibid.*

23 : *Ibid.*

24 : Adie, 2023, Rapport d'activité.

environ 22 % étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Par ailleurs, quatre créateurs sur dix n'ont aucune expérience dans le secteur d'activité de leur entreprise, contre seulement deux sur dix en 2018. De plus, 80 % créent une entreprise pour la première fois, une tendance particulièrement marquée parmi les créateurs d'entreprises individuelles²².

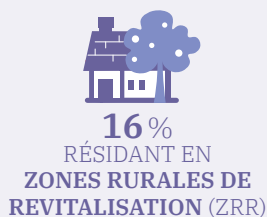
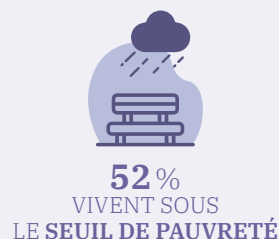
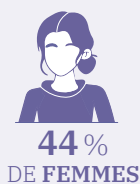
La répartition géographique des créateurs d'entreprises en France a elle aussi évolué. Autrefois concentrés dans les grandes agglomérations telles que Paris, Lyon et Marseille, les créateurs viennent désormais de zones plus éloignées, moins denses ou fragilisées. Par exemple, on constate un nombre croissant de créations d'entreprises enregistrées en 2018 dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

avec une augmentation de 12 % par rapport à l'année 2017. En 2023, plus de 120 000 entreprises ont été créées en ZRR, dont 63 % sous le régime de la micro-entreprise. Concernant les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), en 2021, 86 000 entreprises ont été créées dont 75 % de micro-entrepreneurs.

Les apports financiers au démarrage révèlent enfin la diversité des profils de créateurs d'entreprise. En 2022, 38 % des créateurs n'ont mobilisé aucun moyen financier pour démarrer leur activité, et 20 % ont investi moins de 1 000 euros. Par ailleurs, 48 % des entreprises individuelles ont été créées sans aucun apport financier, contrairement aux sociétés, pour lesquelles 39 % ont nécessité un investissement de plus de 16 000 euros²³.



Profil des entrepreneurs financés par l'Adie en 2023²⁴



2. Les facteurs de cette démocratisation : des politiques publiques incitatives et des évolutions sociétales

2.1 Des politiques publiques qui encouragent la création d'entreprise par tous, depuis les années 80

La création d'entreprise en général a été fortement soutenue par les politiques publiques ces dernières années, au fil des ans et de nombreux dispositifs ont été mis en place afin de répondre aussi aux besoins de populations plus spécifiques et fragilisées.

Dans son article « L'accompagnement à la création d'entreprise, Auto-emploi et recomposition de la condition salariale » (2008)²⁵, Fanny Darbus retrace et analyse les initiatives des pouvoirs publics en direction des populations traditionnellement éloignées de l'emploi, l'État considérant à partir de la fin des années 1970, « **la création d'entreprise (...) comme un moyen permettant à la fois de redynamiser le tissu industriel français et de relancer l'emploi.** »

En 1979 est ainsi créée l'Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (ACCRE), tout d'abord centrée sur les cadres et élargie en 1985 à tous les demandeurs d'emploi indemnisés. Dans les années 80, d'autres dispositifs destinés à encourager, faciliter et démocratiser la création d'entreprises et davantage ciblés sur les publics éloignés de l'emploi voient le jour, à l'échelle nationale mais surtout territoriale. Ainsi les collectivités locales dont les compétences sont alors élargies à l'intervention économique proposent notamment des primes à la création d'entreprise. En marge de ces politiques, les réseaux d'appui à la création d'entreprises se développent. Ces dispositifs et initiatives concernent toutefois encore peu de personnes.

Cette thématique est de nouveau investie à la fin des années 90 et dans les années 2000, avec l'introduction de l'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise) en 2006 qui permet aux demandeurs d'emploi de convertir leurs allocations chômage en capital pour financer leur projet entrepreneurial. Cette mesure, accompagnée d'autres dispositifs comme EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), lancé en 1995, et NACRE

(Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise) en 2009, qui offre des prêts à taux zéro et un accompagnement personnalisé, a ouvert l'entrepreneuriat à des personnes issues de milieux défavorisés. Les régions ont également pris le relais avec des politiques adaptées aux spécificités locales, tandis que l'Union européenne, via le Fonds Social Européen (FSE), a soutenu des projets visant à réduire les inégalités territoriales. L'accès au financement, souvent un obstacle majeur, a quant à lui été facilité par la mise en place des fonds de garantie dès les années 1990. Ainsi la création du Fonds de Cohésion Sociale en 2005, notamment, a permis de sécuriser les financements attribués aux créateurs d'entreprise les plus fragiles.

On pourrait encore citer des dispositifs plus ciblés : parmi eux le programme Pépites, lancé en 2014 qui, en plus de la création du statut étudiant-entrepreneur, permet aux jeunes d'être accompagnés dans la création d'entreprise. En parallèle, des dispositifs de soutien aux travailleurs handicapés ont également contribué à la démocratisation de l'entrepreneuriat : ainsi l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) propose une gamme d'aides financières et techniques pour encourager la création d'entreprises par des personnes en situation de handicap. Enfin une attention particulière a également été portée aux zones rurales et aux quartiers urbains « marginalisés » dans le cadre des ZRR et des QPV pour essayer de dynamiser ces territoires souvent en difficultés sociales et économiques. Ces statuts prévoient des dispositifs fiscaux attractifs comme des exonérations d'impôts pour les entreprises qui s'y implantent.

Des initiatives récentes ont enfin cherché à mieux intégrer le travail indépendant dans les politiques d'insertion et d'emploi. **Le statut d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)**, créée en 2018 par une loi d'expérimentation, a fait entrer le travail indépendant dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique,

jusqu'à exclusivement centré sur l'emploi salarié. De même, **le Programme Inclusion par le Travail Indépendant** (PITI), lancé en 2021 par le Ministère du Travail, soutient les structures de la création d'entreprise qui accompagnent et/ou financent des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, les chômeurs

de longue durée, habitants de territoires fragiles...) dans leur projet de création d'entreprise. Mais parmi toutes les initiatives en faveur de la démocratisation de l'entrepreneuriat, dont les effets quantitatifs sont inégaux, c'est l'introduction du régime de la micro-entreprise qui a constitué un tournant majeur.



ZOOM : Le régime de la micro-entreprise

La loi de 2008 portant sur la modernisation de l'économie a introduit le régime d'auto-entrepreneur, visant à simplifier et encourager la création d'entreprises individuelles. L'objectif de ce régime était de faciliter la création d'entreprises, d'encourager les initiatives individuelles, et de stimuler l'économie. Il a considérablement facilité les démarches administratives et fiscales, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de créer leur activité plus facilement. Grâce à cette simplification, de nombreux individus ont pu se rapprocher du monde du travail et/ou tester leur projet entrepreneurial avec moins de risques financiers et administratifs.

Le régime de micro-entreprise n'a cessé d'augmenter et prend aujourd'hui une part considérable dans la création d'entreprises en France, attirant une grande diversité de profils, notamment des femmes (près de 40 %) et des jeunes de moins de 30 ans (près de 40 % également). En 2023, plus de 63 % des nouvelles entreprises créées relèvent de ce régime, et 70 % des micro-entrepreneurs démarrent sans fonds propres. De plus, 65 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2022 ont déclaré qu'ils n'auraient pas franchi le pas sans ce régime, en raison de la simplicité des démarches administratives²⁶.

2.2 Des évolutions sociétales qui ont renforcé l'envie d'entreprendre

Ces dernières années, les mentalités vis-à-vis de l'entrepreneuriat en France ont elles aussi beaucoup évolué. En 2021, d'après une étude Ifop, 24 % des Français considéraient la création d'entreprise comme leur choix de carrière optimal, et selon une étude Ipsos de juillet 2023, 35 % envisagent de se lancer dans l'entrepreneuriat dans les cinq prochaines années²⁷. Cet engouement s'explique en partie par la quête d'autono-

mie et de liberté dans la gestion de son travail. Beaucoup de porteurs de projet entrepreneuriaux expriment leur souhait de s'affranchir des contraintes du salariat classique, liées à la hiérarchie et au cadre, et de satisfaire leurs besoins de flexibilité et d'indépendance. Au-delà de cette liberté, ils expriment également souvent l'espoir de trouver davantage de sens dans leur activité professionnelle entrepreneuriale.

25 : Fanny Darbus, Dans Actes de la recherche en sciences sociales 2008/5 (n° 175), pages 18 à 33.

26 : *Ibid.*

27 : Ipsos, 2023, 35 % des Français envisagent l'entrepreneuriat dans les 5 prochaines années.



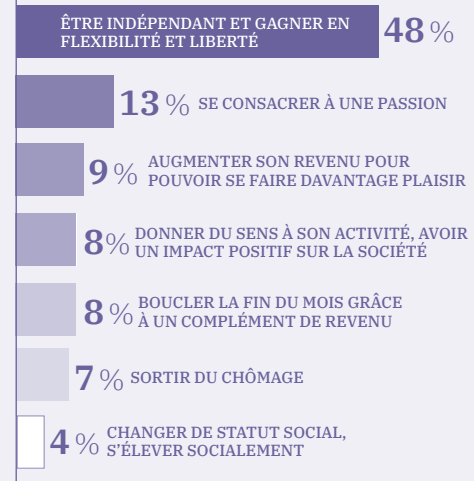
Les motivations²⁸

	POUR LES PORTEURS DE PROJET*	POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE**
Veulent être son propre patron	18%	24%
Veulent augmenter leurs revenus	17%	22%
Veulent réaliser un rêve	22%	21%
Exercer une activité conforme à ses valeurs	15%	21%
Affronter de nouveaux défis	20%	17%

* : Personnes ayant engagé des démarches pour créer ou reprendre une entreprise (projet abouti ou en cours)
 ** : Propriétaire d'au moins une entreprise créée ou reprise, dirigeant seul ou avec des associés

MOTIVATIONS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE²⁹

Quelle était votre principale motivation pour créer votre entreprise ?



L'**envie d'entreprendre** se retrouve aujourd'hui dans toutes les catégories sociales et professionnelles ainsi que sur l'ensemble des territoires. Selon l'indice entrepreneurial français 2023 publié par Bpifrance, 32% de la population résidant en France fait partie de la chaîne entrepreneuriale. En outre l'engagement entrepreneurial chez les femmes (28%), les jeunes (58% des moins de 30 ans) et dans les QPV (25%) est sur une **tendance continue à la hausse**, avec une augmentation de 7 points pour les jeunes par rapport à 2021 et de 5 et 12 points pour les femmes et les entreprises créées dans les QPV par rapport à 2018. 25% de la population française considèrent aujourd'hui l'entrepreneuriat comme un choix de carrière idéal et 9 sur 10 ont une image positive de l'entrepreneur³⁰.

L'envie d'entreprendre est principalement motivée par la création d'une activité à temps plein, même si la pluriactivité se développe, témoin de l'évolution du monde du travail où emploi salarié et emploi non salarié se succèdent ou se cumulent, notamment chez les micro-entrepreneurs. D'après l'Urssaf, fin 2022, plus de 10% des travailleurs indépen-

dants classiques et près de 30% des auto-entrepreneurs ont également un emploi salarié. Ce phénomène, particulièrement présent chez les jeunes et les femmes, permet de sécuriser financièrement une activité entrepreneuriale naissante et d'explorer ainsi de nouvelles opportunités, et reflète un besoin de flexibilité et de diversification des revenus³¹.

La **valorisation de cette voie professionnelle par les médias** a également très probablement joué un rôle important dans cette évolution. D'après le Global Entrepreneurship Monitor 2023, plus de la moitié des Français considèrent l'entrepreneuriat comme **une carrière souhaitable**, et y voient une source de prestige social. Avec 77,5% des répondants percevant une forte mise en avant de l'entrepreneuriat dans les médias, cette couverture contribue à démystifier la création d'entreprise et inspire davantage de personnes à franchir le pas. Autrefois réservée à une élite, **l'image de l'entrepreneuriat s'est diversifiée**. Des créateurs issus de milieux modestes sont aujourd'hui reconnus et célébrés, offrant des modèles accessibles à une population plus large³².

28 : Bpifrance, 2022, Comprendre le dynamisme entrepreneurial français en une infographie.

29 : Adie, 2024, Étude d'Impact.

30 : Bpifrance, 2024, Indice Entrepreneurial Français 2023.

31 : Urssaf, 2023, Stat'ur décembre 2023.

32 : Global Entrepreneurship Monitor, 2023, GEM France 2023.



ALICE

Après un bac littéraire, Alice enchaîne des petits boulots dans la vente dans plusieurs boutiques. Mais elle s'aperçoit très vite que le salariat n'est pas du tout fait pour elle. Elle démissionne et se retrouve dans une situation précaire. C'est à ce moment-là qu'elle décide de réaliser son projet de maroquinerie. Pour en arriver là, Alice s'est formée toute seule chez elle, pendant le confinement, à l'aide de livres et de vidéos YouTube sur la maroquinerie. Fin novembre 2021, elle s'immatricule et fonde sa marque Cuir'o'folies. Elle réaménage une ancienne chambre de 3m² chez elle et en fait un atelier, qu'elle partage avec son compagnon. Alice commence alors à fabriquer des sacs, bijoux et accessoires à partir de chutes de cuir provenant d'industries de luxe telles que Hermès qu'elle récupère dans des recycleries. Pour elle, rien ne se jette et tout se récupère. Elle garde également ses propres chutes de cuir pour pouvoir en faire autre chose, et dans le but de passer au zéro déchet. D'ici 3 ans, elle aimerait recruter des apprentis ou des stagiaires provenant d'école de maroquinerie, non seulement pour agrandir sa structure, mais aussi pour transmettre son savoir-faire.



SOUMIYA

Né à Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône, Soumiya suit un parcours scolaire classique, mais met ses études entre parenthèses lorsqu'elle tombe enceinte de son premier enfant. Elle se consacre alors totalement à l'éducation de sa petite fille. Et une fois celle-ci devenue grande, elle reprend le chemin des bancs d'école puis décroche un CDI comme vendeuse-façonneuse en boulangerie, jusqu'à ce que le pire se produise. En juin 2013, la mère de famille, alors enceinte de son deuxième enfant, subit un violent accident de la route. Son bébé est épargné, mais Soumiya devient paraplégique. Incapable de tenir son rang en boulangerie, les difficultés financières s'accumulent, son conjoint la quitte. Mais Soumiya ne baisse pas les bras. Cinq ans après son accident, elle se rend dans son agence France Travail et passe plusieurs formations dans le domaine de l'administratif, puis dans la comptabilité. Grâce à une voiture adaptée à son handicap, Soumiya enchaîne plusieurs stages et formations et découvre la comptabilité jusqu'à créer sa propre entreprise. Aujourd'hui, Soumiya est une cheffe d'entreprise dans le secteur de la gestion administrative. À Châteaurenard, elle a trouvé le rythme de travail qui lui convient, permettant ainsi de jongler entre ses activités professionnelles et sa vie de mère de famille.



JONATHAN

De micro-entrepreneur à patron d'une SARL en 5 ans. Son Bac pro électrotechnique en poche, ce natif des Hauts de Saint-Paul de La Réunion commence sa carrière en tant que technicien de chantier et gravit les échelons au fil des années. Mais Jonathan a une âme d'entrepreneur et à côté de son emploi, il vend déjà des fruits et légumes. Alors au bout de 13 ans de salariat, il décide de se lancer à son compte. En 2018, avec ses économies personnelles, il fonde K2E, une entreprise d'installation électrique pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Désormais en mesure de répondre à des appels d'offres, il décroche des marchés et voit rapidement son activité se développer et fait travailler 7 salariés. Aujourd'hui, Jonathan s'épanouit dans son rôle d'entrepreneur. Il aspire à consolider l'activité de son entreprise autour de son équipe et envisage de nouvelles embauches.

3. Les effets de ces dynamiques entrepreneuriales, sur les entrepreneurs eux-mêmes et sur la société : quelques éléments de réflexion

Si la démocratisation est réelle, elle semble encore inachevée et des obstacles persistent notamment pour les jeunes, les personnes en situation de handicap, les habitants des territoires fragiles et les femmes - la parité n'est pas encore atteinte et certains freins demeurent, comme l'accès au financement. Ainsi, si la dynamique entrepreneuriale ne cesse d'augmenter dans les QPV (passant de 14 à 26 % entre 2018 et 2023), le passage à l'acte est moindre que dans le reste de la France avec cinq fois moins de chefs d'entreprises et de porteurs de projets qu'au niveau national³³.

À l'échelle des individus, plusieurs effets commencent à être documentés qu'il conviendrait d'approfondir.

Certaines études soulignent les effets et impacts positifs de l'entrepreneuriat accompagné sur les publics éloignés de l'emploi, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'épanouissement personnel et d'inclusion financière et bancaire.

Ainsi, les éléments de la dernière étude d'impact de l'Adie témoignent d'un taux d'insertion de plus de 90 % 2 à 3 années après la création d'entreprise, essentiellement via l'entreprise elle-même (à plus de 80 %) ou, en cas d'arrêt de l'activité entrepreneuriale, via la reprise d'un emploi salarié. L'entrepreneuriat renforce également la confiance en soi et l'acquisition de compétences :

83 %
DES CRÉATEURS ESTIMENT AVOIR AMÉLIORÉ
LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

77 %
CONSTATENT
UNE MEILLEURE ESTIME DE SOI

69 %
SE DISENT
CONFIANTS EN L'AVENIR

64 %
SE SENTENT MIEUX INTÉGRÉS
À LA SOCIÉTÉ

71 %
DÉCLARENT UNE AMÉLIORATION
DE LEUR QUALITÉ DE VIE

Il y a amélioration des situations financières pour plus de la moitié des entrepreneurs³⁴.

D'autres études et données statistiques soulignent quant à elle des fragilités soit au regard des revenus ou encore des droits sociaux individuels : faiblesse du niveau de vie des travailleurs indépendants en France, en moyenne et tout type d'activité confondu (entreprises à titre principal et entreprises en complément d'une autre activité), ainsi que les dispersions importantes de revenus entre indépendants (sources Insee³⁵ ou encore l'Urssaf³⁶). Ces éléments alimentent les critiques à l'encontre de l'entrepreneuriat en général, et de la micro entreprise en particulier (dont les taux de pérennité sont par ailleurs plus faibles³⁷), qui se trouvent pointés comme vecteur de précarisation.

Ces chiffres posent par ailleurs la question de l'accompagnement quand on sait que tout statut confondu, 35 % des créateurs d'entreprise n'ont reçu aucun appui extérieur³⁸. Les taux de pérennité des micro-entrepreneurs lorsqu'ils sont accompagnés par l'Adie, sont pourtant très nettement supérieurs aux chiffres nationaux (77 % versus 46 %).

Le sujet de la protection et des droits sociaux des travailleurs indépendants est régulièrement mis en débat. Si le système social français a en effet été conçu dans les années 60 pour une société constituée essentiellement de salariés, des évolutions récentes ont cherché à rapprocher les droits des travailleurs non salariés de ceux des travailleurs salariés, de manière imparfaite toutefois. Depuis janvier 2020, la Sécurité sociale pour les indépendants est ainsi intégrée au sein du régime général de la Sécurité sociale. Les droits en matière de santé (taux de remboursement des dépenses de soins, en grande partie les droits maternité, accès à la complémentaire santé solidaire...), mais éga-

33 : Bpifrance 2023, Indice Entrepreneurial Français 2023 : l'entrepreneuriat continue de fleurir en France.

34 : *Idib*.

35 : Insee, 2022, Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté.

36 : Urssaf, 2023, Stat'ur décembre 2023.

37 : Insee 2024, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises classiques créées en 2018 est de 82% vs. 46% pour les micro-entreprises.

38 : Insee, 2024, Enquête Sine 2022.

39 : Insee, 2017, Enquête emploi ; rapport d'information n°452 du Sénat : Travailleurs des plateformes : au-delà de la question du statut, quelles protections ? déposé le 20 mai 2020.

lement en matière de prestations familiales versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf), sont identiques entre non salariés et salariés. De plus, introduit en 2019 puis élargi en 2022, l'Allocation Travailleur Indépendant (ATI) crée un « chômage pour les indépendants » en assurant sous certaines conditions un revenu de remplacement versé par France Travail aux indépendants contraints de mettre fin à leur activité en raison de difficultés économiques. Enfin, les réformes en cours concernant l'assiette des cotisations pour les travailleurs indépendants « classiques » visent à les rendre équivalentes à celles des travailleurs salariés. Certaines de ces mesures n'ont toutefois encore qu'un effet limité dans les faits (entre avril 2022 et février 2024, il n'y a eu que 9080 allocataires de l'ATI, soit une moyenne de 395 allocataires par mois), et les travailleurs non salariés, notamment les plus fragiles, sont encore peu protégés sur certains droits (retraite, logement, formation...).

À l'échelle de la société, l'entrepreneuriat peut répondre aux évolutions des aspirations professionnelles et du monde du travail, et peut apparaître comme un moyen de développement social et économique territorialement plus équilibré.

À titre d'exemple, les impacts économiques et territoriaux des entreprises financées par l'Adie sont les suivants :

80 %
DES ENTREPRISES FINANCÉES
TOUJOURS ACTIVES 2 À 3 ANS
APRÈS LEUR FINANCEMENT

10 %
DES ENTREPRISES ENCORE EN ACTIVITÉ
ONT CRÉÉ DES EMPLOIS SALARIÉS

3 entrepreneurs sur 10
DÉCLARENT QUE LE LANCEMENT
DE LEUR ACTIVITÉ LEUR A PERMIS DE RESTER VIVRE
DANS LEUR TERRITOIRE

49 %
DES ENTREPRISES ONT DES
FOURNISSEURS LOCAUX
(QUARTIER, VILLE ET ALENTOURS, RÉGION)

Ses détracteurs pointent une certaine individualisation du travail ainsi qu'une plateformesation de l'économie, avec des conséquences négatives notamment sur notre modèle social.

Concernant les plateformes numériques, elles se développent effectivement de plus en plus, occupant aujourd'hui une part importante de la vie économique et sociale. Mais il est encore toutefois très difficile de quantifier la proportion des travailleurs indépendants concernés, notamment du fait du flou entourant la définition des contours du travail des plateformes. En France, en 2017, on estimait que près de 200 000 travailleurs utili-

saient les services des plateformes numériques, **soit 7 % des indépendants³⁹ seulement**, sur des secteurs d'activité dépassant largement les plus visibles médiatiquement, à savoir le transport à la personne ou encore la livraison, la majorité des indépendants recourant aux plateformes utilisant des plateformes généralistes ou spécialisées dans des secteurs très divers. Il est certain qu'ils sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui.

Créateurs d'entreprises, plateformes et réseaux sociaux, les enseignements de l'étude d'impact de l'Adie



22 %
DES CRÉATEURS
D'ENTREPRISE UTILISENT
DES PLATEFORMES POUR
SE METTRE EN RELATION
AVEC DES CLIENTS

DONT

11 %
N'EN UTILISENT
QU'UNE SEULE

PARMI CEUX QUI Y ONT RECOURS, LA MOITIÉ
ONT DÉVELOPPÉ UNE FORME DE DÉPENDANCE
ENVERS ELLES

53 %
DES CRÉATEURS
D'ENTREPRISE UTILISENT
LES RÉSEAUX SOCIAUX
POUR TROUVER DES CLIENTS

DONT

20 %
N'EN UTILISENT
QU'UN SEULE

PARMI CEUX QUI Y ONT RECOURS, LA MOITIÉ
ONT DÉVELOPPÉ UNE FORME DE DÉPENDANCE
ENVERS EUX

Il semble en tout cas que la porosité entre le monde salarié et non salarié grandit, avec certains salariés de plus en plus autonomes dans leurs postes et activités et des travailleurs non salariés qui se rapprochent du salariat sur certains aspects (droits sociaux, la question posée de l'éventuel lien de dépendance voire de subordination de certains indépendants...).

Ces quelques pistes ici partagées nous semblent devoir être développées, nourries d'observations rigoureuses de la réalité du terrain, réalisées par l'Institut Maria Nowak ou par d'autres acteurs qui pourraient également s'en saisir. Les effets et les impacts liés à cette très forte croissance de la création d'entreprise et à la diversification récente des profils d'entrepreneurs sont en effet encore insuffisamment étayés et objectivés. Des travaux d'étude et de recherche plus approfondis sont indispensables, afin de mieux comprendre et surmonter les défis auxquels font face les entrepreneurs que nous qualifions de « populaires », et pour éclairer les pouvoirs publics et les grands acteurs économiques et sociaux.

Institut Maria Nowak : pour un entrepreneuriat populaire et humain

 Institut Maria Nowak

contact@institutmarianowak.org

Institut Maria Nowak
23, rue des Ardennes, 75019 Paris



www.institutmarianowak.org